

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 mars 2024

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absente madame la conseillère Martine Giroux. Le directeur général est également présent.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 5 et 12 février 2024
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2024
5. Période de questions:
  - 5.1 Membres du conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION**

6. Achats au fonds de roulement
7. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
8. Archivage – Destruction de documents
9. Autorisation d'appel d'offres – Travaux de réfection barrage X0001372
10. Nominations – Comité des relations de travail et de santé et sécurité
11. Autorisation de signatures – Entente intermunicipale concernant le partage de ressources humaines en matière d'urbanisme avec la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
12. Demande de révision de l'aide financière 2024 – Transport Boischatel – Transport collectif
13. Demande d'aide financière 2024 – Transport Boischatel – Transport adapté
14. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults

**TRAVAUX PUBLICS**

15. Acceptation de soumission – TP-2024-05 – Réfection de pavage 2024
16. Octroi de contrat – Démolition de bâtiments – Lots 4 208 568 et 4 208 117
17. Mandat services professionnels – Caractérisation des matériaux – Lots 4 209 426 et 4 209 423

## **URBANISME**

18. Demandes de permis – CCU du 20 février 2024
19. Adoption du premier projet de règlement numéro 2024-1174 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements concernant diverses dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires, à l'aménagement des terrains, à l'entreposage extérieur et à l'index terminologique*
20. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2024-1174 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements concernant diverses dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires, à l'aménagement des terrains, à l'entreposage extérieur et à l'index terminologique*

## **LOISIRS**

21. Acceptation de soumission – LOI-2024-03 – Acquisition d'une surfaceuse à glace neuve
22. Camp de jour – Modification de l'échelle salariale

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

23. Adoption du rapport annuel du service sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien pour le schéma annuel de couverture incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré
24. Octroi de contrat – Acquisition d'habits de combat pour les incendies

## **DIVERS**

25. Période de questions :
  - 25.1 Membres du conseil
  - 25.2 Public
26. Levée / Ajournement

- 2024-03-047      2. **Adoption de l'ordre du jour**  
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2024-03-048      3. **Adoption des procès-verbaux des 5 et 12 février 2024**  
Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des 5 et 12 février 2024 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.
- 2024-03-049      4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2024**  
Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de février 2024, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

## 5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Suivis concernant la réglementation sur le stationnement hivernal de nuit

De la part de l'assistance :

- Consultation publique sur la sécurité routière (analyse des données et anonymat des réponses, partenaires, travaux intersections rues Bédard / avenue Royale et côte de l'Église / avenue Royale, trottoir avenue Royale)
- Comité de quartier / comité matières résiduelles
- Comité consultatif en sécurité routière et étude de circulation
- Location gratuite pour le Collège des Hauts-Sommets
- Stationnement hivernal de nuit
- Intégration feu de circulation au pont Montmorency
- Échéancier pour les aménagements de la rue Bourbeau

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 16.

## ADMINISTRATION

### 2024-03-050 6. Achats au fonds de roulement

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics et le service des loisirs et de la culture;

**Considérant que** ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2024 selon la liste soumise ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour le service des travaux publics et le service des loisirs et de la culture pour un montant total de 44 780 \$ (taxes nettes incluses).

### 2024-03-051 7. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

**Considérant qu'**il est nécessaire de procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et 1023 du *Code municipal*;

**Considérant que**, pour l'année 2024, la MRC de la Côte-de-Beaupré procédera à cette vente le 2<sup>e</sup> jeudi de juin 2024 ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'envoi de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes pour la vente par la MRC de La Côte-de-Beaupré et de mandater le greffier-trésorier adjoint ou la coordonnatrice en gestion financière à agir comme personne autorisée pour et au nom de la Municipalité de Boischatel dans le présent dossier.

### 2024-03-052 8. Archivage – Destruction de documents

**Considérant** l'article 7 de *La Loi sur les archives* qui oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

**Considérant que** l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

**Considérant que** l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

**Considérant que** l'article 199 du *Code municipal du Québec* stipule que le greffier-trésorier adjoint ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'approuver la liste de destruction des archives préparée par le greffier-trésorier adjoint et datée du 26 février 2024 et d'autoriser celui-ci à procéder à la destruction de ces documents.

2024-03-053    **9. Autorisation d'appel d'offres – Travaux de réfection barrage X0001372**

**Considérant qu'**il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du barrage X0001372;

**Considérant** les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec* concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres pour la réfection du barrage X0001372.

2024-03-054    **10. Nominations – Comité des relations de travail et de santé et sécurité**

**Considérant** la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* ;

**Considérant que** la Municipalité tient au bien-être de ses employés;

**Considérant** l'article 18 de la convention collective entre la Municipalité de Boischatel et le Syndicat des pompiers de la Côte (CSN);

**Considérant** l'article 22 de la convention collective entre la Municipalité de Boischatel et le Syndicat des employés municipaux de la Municipalité de Boischatel (SCFP);

**Considérant qu'**un comité de santé et de sécurité doit être paritaire;

**Considérant** la recommandation de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser les nominations des personnes aux postes suivants pour siéger comme représentants de l'employeur sur les comités des relations de travail et de santé et sécurité :

***Comité employés manuel et de bureau***

- Coordonnateur en ressources humaines
- Directeur du service des travaux publics

***Comité loisirs***

- Coordonnateur en ressources humaines
- Coordonnateur des loisirs et de la culture (infrastructures)

***Comité sécurité incendie***

- Coordonnateur en ressources humaines
- Directeur adjoint du service de sécurité incendie

2024-03-055    11. **Autorisation de signatures – Entente intermunicipale concernant le partage de ressources en matière d'urbanisme avec la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps**

**Considérant que** les municipalités concernées se sont prévaluées des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (LR. Q, c C-27,1) pour conclure une entente afin de partager des ressources humaines pour les activités relatives à l'urbanisme;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité de Boischatel accepte de conclure une entente afin de partager des ressources humaines pour les activités relatives à l'urbanisme avec la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, suivant les modalités et les conditions qui y sont prévues;
- **Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Boischatel;
- **Que** la présente résolution soit acheminée à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

2024-03-056    12. **Demande de révision de l'aide financière 2024 – Transport Boischatel – Transport collectif**

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel offre un service de transport collectif par l'entremise de Développement Côte-de-Beaupré sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacement depuis 2019 et qu'elle appuie financièrement PLUmobile ;

**Considérant qu'**en 2023, 53 361 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 60 000 en 2024 en transport collectif;

**Considérant que** parmi les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision ;

**Considérant que** Développement Côte-de-Beaupré a octroyé un contrat à Tours du Vieux-Québec pour effectuer le transport collectif pour la période de 2019 à 2023, et de 2023 à 2028;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement;

- **Que** la Municipalité de Boischatel adopte les prévisions budgétaires révisées 2024;
- **Que** la participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport collectif soit de 299 464 \$ ;
- **De** demander au ministère des Transports du Québec de réviser sa contribution financière et de lui octroyer 276 967 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – volet 1, pour l'année 2024 ;
- **Que** tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité de Boischatel pourrait avoir droit pour l'année 2024 lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives ;

- D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de Boischatel à signer tout document, incluant la convention d'aide financière (le cas échéant), donnant plein effet à la présente résolution;
- De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

2024-03-057    **13. Demande d'aide financière – Transport Boischatel – Transport adapté**

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel offre un service de transport adapté par l'entremise de Développement Côte-de-Beaupré sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacement depuis 2019 et qu'elle appuie financièrement PLUmobile ;

**Considérant qu'**en 2023, 4 531 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 4 700 déplacements en 2024 en transport adapté ;

**Considérant que** parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement;

- **Que** la Municipalité de Boischatel adopte les prévisions budgétaires 2024;
- **Que** la Municipalité de Boischatel adopte le Plan du transport adapté 2024;
- **Que** la participation financière du milieu local (MRC, municipalités et usagers) au transport adapté, soit de 180 547 \$;
- **De** confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence;
- **De** demander au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 183 473 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024;
- **Que** tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité de Boischatel pourrait avoir droit pour l'année 2024 lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives;
- **D'ajouter** à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;
- D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de Boischatel à signer tout document, incluant la convention d'aide financière (le cas échéant), donnant plein effet à la présente résolution ;
- De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

- 2024-03-058    **14. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults**
- Considérant que** la Municipalité de Boischatel désire vendre le terrain portant le numéro de lot 6 593 878 dans le secteur des Trois-Saults;
- Considérant que** ce terrain doit subir des aménagements particuliers, incluant du remplissage avec des matériaux contrôlés;
- Considérant que** la Municipalité a reçu une promesse d'achat de l'entreprise Placements Loma inc. pour ce terrain au montant de 111 402,50 \$ (plus taxes);
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à la vente du terrain portant le numéro de lot 6 593 878 à l'entreprise Placements Loma inc. au prix soumis, plus les taxes, et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

- 2024-03-059    **15. Acceptation de soumission – TP-2024-05 – Réfection de pavage 2024**
- Considérant** le processus d'appel d'offres public TP-2024-05 - Réfection de pavage 2024;
- Considérant que** les soumissions reçues ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 27 février 2024;
- Considérant que** sept (7) soumissions ont été reçues;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise P.E. Pageau inc., pour un montant total estimé de 377 519,32 \$ (taxes incluses) pour la réfection de pavage en 2024, et ce, selon les prix au bordereau.
- 2024-03-060    **16. Octroi de contrat – Démolition de bâtiments – Lots 4 208 568 et 4 208 117**
- Considérant que** la Municipalité doit procéder à la démolition de deux bâtiments construits sur les lots 4 208 568 et 4 208 117;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;
- Considérant** l'offre de services de l'entreprise Art-Dem inc.;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'octroyer le contrat de démolition pour les bâtiments des lots 4 208 568 et 4 208 117 à l'entreprise Art-Dem inc., pour un montant estimé à 34 639 \$, plus taxes.
- 2024-03-061    **17. Mandat services professionnels – Caractérisation des matériaux – Lots 4 209 426 et 4 209 423**
- Considérant que** la Municipalité a procédé à l'acquisition des lots 4 209 426 et 4 209 423;
- Considérant que** la Municipalité doit déterminer s'il y a présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ainsi que de les caractériser et d'établir la procédure pour la gestion de ceux-ci;

**Considérant que** la Municipalité doit être accompagnée par une firme d'experts-conseils en amiante;

**Considérant** les offres de services du Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de mandater le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc. pour la caractérisation des matériaux pour les immeubles des lots 4 209 426 et 4 209 423 pour un montant estimé de 7 190 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le futur règlement d'emprunt prévu pour la réfection et le réaménagement des rues Notre-Dame et Bourbeau.

## **URBANISME**

### **2024-03-062 18. Demandes de permis au PIIA – CCU du 20 février 2024**

**Considérant que** les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

<b>No résolution CCU</b>	<b>Adresse</b>	<b>Objet de la demande</b>
240220-4a	5309, avenue Royale	Démolition du bâtiment principal
240220-4b	125, rue de la Garnison	Agrandissement du bâtiment principal
240220-4c	538, route des Trois-Saults	Construction bâtiment principal et accessoire
<b>Modification(s)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Raccordement électrique aérosouterrain avec compteur d'électricité installé sur le bâtiment principal.;</li><li>▪ Retirer les espaces de stationnement situés en façade du bâtiment principal et végétaliser les espaces vacants.</li></ul>		
240220-4d	575, route des Trois-Saults	Construction bâtiment principal
<b>Modification(s)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Raccordement électrique aérosouterrain avec compteur d'électricité installé sur le bâtiment principal.;</li><li>▪ Planter au moins quatre arbres à grand déploiement d'essences indigènes et adaptées au secteur, dont deux conifères, dans la cour avant, côté gauche, afin d'atténuer la visibilité de la façade nord;</li><li>▪ Harmoniser et augmenter la dimension des fenêtres du rez-de-chaussée sur la façade nord.</li></ul>		

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 20 février 2024.

- 2024-03-063 19. **Adoption du premier projet de règlement numéro 2024-1174 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements concernant diverses dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires, à l'aménagement des terrains, à l'entreposage extérieur et à l'index terminologique**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement numéro 2024-1174 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements concernant diverses dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires, à l'aménagement des terrains, à l'entreposage extérieur et à l'index terminologique.

- 2024-03-064 20. **Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2024-1174 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements concernant diverses dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires, à l'aménagement des terrains, à l'entreposage extérieur et à l'index terminologique**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2024-1174 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements concernant diverses dispositions relatives aux bâtiments et constructions accessoires, à l'aménagement des terrains, à l'entreposage extérieur et à l'index terminologique.

#### **LOISIRS**

- 2024-03-065 21. **Acceptation de soumission – LOI-2024-03 – Acquisition d'une surfaceuse à glace neuve**

**Considérant** le processus d'appel d'offres public LOI-2024-03 – Acquisition d'une surfaceuse à glace neuve;

**Considérant que** les soumissions reçues ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 29 février 2024;

**Considérant** qu'une (1) soumission a été reçue;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Robert Boileau inc. pour un montant total estimé de 195 821,86 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace neuve, et ce, selon le prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1130*.

- 2024-03-066 22. **Camp de jour – Modification de l'échelle salariale**

**Considérant qu'il** est nécessaire de créer un poste d'animateur spécialisé pour bonifier les activités du camp de jour et d'adopter une nouvelle échelle salariale;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de créer un poste d'animateur spécialisé pour le camp de jour et d'adopter une nouvelle échelle salariale pour ce poste, telle que présentée au conseil. La nouvelle échelle salariale entre en vigueur dès son adoption.

## SÉCURITÉ INCENDIE

2024-03-067    23. Adoption du rapport annuel du service sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien pour le schéma annuel de couverture incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré

**Considérant que** la Municipalité a adopté en mars 2018 le nouveau *Schéma de couverture de risques de la MRC de La Côte-de-Beaupré*;

**Considérant** le dépôt des rapports annuels et des programmes en sécurité incendie par la direction du service de sécurité incendie ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel 2023 et les programmes en sécurité incendie déposés par la direction du service de sécurité incendie et de transmettre la présente résolution à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

2024-03-068    24. Octroi de contrat – Acquisition d'habits de combat pour les incendies

**Considérant que** le service de sécurité incendie doit procéder à l'achat d'habits de combat pour les incendies (*bunkers*);

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084* ;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** l'offre de services de l'entreprise L'Arsenal;

**Considérant** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'habits de combat pour les incendies (*bunkers*) à l'entreprise L'Arsenal pour un montant de 23 640 \$, plus taxes.

## DIVERS

25. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Fréquence des travaux de réfection du barrage
- Nature des travaux de réfection du barrage
- Problématique – maintenance / prévention

De la part de l'assistance :

- Démolition du bâtiment 5309, avenue Royale
- Coût d'acquisition du lot

La période de questions a débuté à 20 h 33 et s'est terminée à 20 h 35.

2024-03-069    26. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 35.

ASSISTANCE : 11 personnes

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Carl Michaud  
Directeur général

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*